

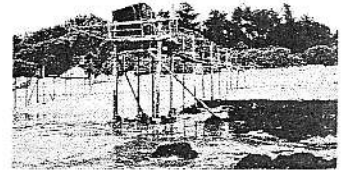
Année 2003  
Numéro 10

SEPTEMBRE

# ECHO DES ESTUAIRES



**LES CARRELETS CHARENTAIS**  
(A.D.D.P.M.L.T)  
Association Départementale pour la Défense  
de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition



Feuille d'informations à l'usage des adhérents des Carrelets Charentais

## LE MOT DU PRESIDENT :

Chers adhérents,

Voici notre rendez-vous automnal pour quelques nouvelles destinées à vous informer des heurs et malheurs concernant notre activité de loisir préféré : le carrelet.

Après un été chaud – c'est un euphémisme – peu propice à la pêche mais qui nous a permis de faire des soirées idylliques sur nos installations, on peut penser qu'un retour progressif à la normalité verra la pluie tomber et les crevettes, parties on ne sait où, revenir dans nos filets.

Lesquels filets ont fait l'objet d'une intervention de votre serviteur auprès du seul grossiste fabricant existant encore dans la région : les établissements ROUDIER de Bric sur Mortagne, pour négocier une réduction de ses prix de vente. Accompagné de mes collègues, le président de l'association des pêcheurs au carrelet de la Gironde et le président des carrelets de la Garonne (1200 adhérents), nous avons obtenu, après avoir plaidé notre cause et présenté nos associations respectives, un effort significatif de la part de ce fabricant. Vous en verrez le détail dans ces pages. Bien entendu, je vous conseille de lui faire confiance pour l'achat de votre matériel de pêche.

Je vous souhaite de bonnes pêches d'automne.

**Jean-Louis MARTIN**

## CONSEIL :

Plusieurs d'entre vous ont contacté l'association pour prévenir que les installations de pêche au carrelet font, une fois de plus, l'objet de dégradations ou de vols.

Il est vrai que nous sommes impuissants face à ces actes puisqu'ils sont perpétrés pendant notre absence. Aussi, il est préférable de ne laisser aucun objet de valeur dans les cabanes et de porter plainte auprès de la gendarmerie, lorsque vous êtes victimes.

## COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2003 :

Le Conseil d'administration de l'association « Les Carrelets Charentais » s'est réuni le 11 juillet dernier à la mairie de Port-des-Barques.

L'objet principal de cette réunion était l'élection du bureau. Or, le quorum n'ayant pas été atteint, les élections sont repoussées courant deuxième quinzaine d'octobre. Les membres actuels du bureau conservent donc leur fonction jusqu'à cette échéance.

Les autres sujets abordés ont été les suivants :

- L'assurance collective : 20 adhésions ont été enregistrées pour le nouveau contrat.
- Les journées du patrimoine : l'association maintient son action (voir article).
- Discussion sur l'appellation de nos installations (voir article).
- Questions diverses.

## LES JOURNEES DU PATRIMOINE :

Comme nous vous l'avions annoncé dans le précédent numéro de l'Echo des Estuaires, l'association « Les Carrelets Charentais » souhaite participer aux journées du Patrimoine, qui se dérouleront cette année les 20 et 21 septembre prochain.

Ces journées, destinées à faire connaître les richesses patrimoniales, sont nationales et permettent l'accès gratuit aux sites participants.

Afin de faire découvrir notre passion aux plus curieux, nous invitons les propriétaires de carrelet sur ponton à ouvrir leur porte et à accueillir les visiteurs pendant la marée. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de la mairie (commune où se situe l'installation) en précisant le ou les jours d'ouverture, ainsi que les horaires. Nous vous invitons également à accrocher, à l'entrée de votre passerelle, l'affiche ci-jointe, afin de permettre à tous d'identifier les installations participantes.

Une annonce sera faite par voie de presse pour annoncer notre action. Nous espérons que vous serez nombreux à participer.

## RAPPEL ASSURANCE :

Nous vous rappelons que des bulletins d'adhésion au contrat d'assurance collective TRANSMER sont toujours disponibles à l'association. Un exemplaire peut vous être transmis sur simple demande.

### VOTRE AVIS NOUS INTERESSE :

Suite au dernier numéro de l'écho des Estuaires, un de nos adhérents nous a fait remarquer avec justesse, que l'appellation donnée aux installations de pêche au carrelet variait et pouvait donner lieu à des confusions pour les moins avertis. En effet, le mot « carrelet » au sens strict désigne le filet et non pas une construction. Aussi, nous avons décidé lors de notre dernière réunion du Conseil d'administration de conserver l'appellation « carrelet » et de la préciser par les attributs « sur ponton », « sur bateau » ou « à pied », selon que l'on désigne une installation de pêche au carrelet, un carrelet embarqué sur un bateau ou bien le carrelet portatif pour pêcher à pied.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques.

### ESPACE ANNONCES :

M. Claude BILLON désire acheter un carrelet sur ponton.

Tél. : 05.46.09.45.78

M. Frédéric BABINEAU désire acheter un carrelet sur ponton.

Tél. : 06.89.19.31.94

M. Bertrand LACLIE cherche à louer un carrelet sur ponton, la situation géographique n'ayant pas d'importance.

Tél. : 05.46.96.10.97

M. CHANSARD-DEGUITRE à St Ouen d'Aunis souhaite louer un carrelet sur ponton (à l'année) sur le secteur de Marsilly, Esnandes ou Yves.

Tél. : 05.46.01.41.14

### EN BREF :

**Les motions de protestation** : concernant la motion de protestation pour la redevance, elle a été transmise au 1<sup>er</sup> ministre, qui a renvoyé l'affaire dans les mains du Préfet de Charente-Maritime. Aucune suite n'a été donné à ce jour.

Pour la motion de protestation pour la protection de la ressource, elle a été transmise au ministre de l'agriculture. Nous n'avons reçu aucun retour pour le moment.

**Le site Internet** : il est actuellement en cours d'élaboration et devrait être mis en ligne courant novembre. Nous vous informerons de l'adresse Internet dès que possible.

COPIE DE LA PROPOSITION DE PRIX DES  
ETABLISSEMENTS ROUDIER :



S.A. AU CAPITAL DE 450 000 F - R.C. 85 3 48 - SIRET 332 875 194 00018 - CODE APE 175C

**SOCIÉTÉ ROUDIER YVES**

24, avenue de Royan

**17120 BRIE-SOUS-MORTAGNE**

ASSOCIATION DES CARRELETS  
CHARENTAIS

Mme FAURE Christelle

MAIRIE DE PORT DES BARQUES

17730 - PORT DES BARQUES

Brie Sous Mortagne,

Le 22 août 2003

Madame,

Nous vous remercions de votre visite dans notre établissement et nous vous prions de trouver ci-dessous les différentes remises proposées sur nos articles :

- Cordage : remise de 10 %
- Carrelets : nos prix sont déjà très compétitifs, nous vous proposons d'appliquer une remise de 7 %
- Tramails, araignées, filets à lamproies et alozes : remise 7%
- Pour tous les autres accessoires : balances, fourchats, poches à appâts, épuisettes : Remise de 10 %.

Nous vous demandons d'insister auprès de vos adhérents pour qu'ils se munissent de leur carte lorsqu'ils viendront faire leurs achats.

Nous ne manquerons pas de vous adresser notre Tarif 2004 courant novembre.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous restons bien entendu à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

ROUDIER Yves